



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....28
 Pouvoirs.....10
 Excusés..... 04
 Absent.....01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

N°2025-07-14 : DÉSIGNATION DES LAURÉATS DE LA DEUXIEME SESSION COUP DE POUCE JEUNESSE 2025

Le jeudi 3 juillet 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 19 juin 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LE COZ Lucie	ADLANI Myriam
MONIER Annick	KOUCHEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	GUIMARAES Odette	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	CRALIS Christophe	TRILLAUD Laurent
COLLET Marie-Madeleine	AÏDOUDI Salem	HODÉ Laurence
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	MARKARIAN Olivier
MOULINAT-KERGOAT Hélène		

Pouvoirs :

MILOTI Donni	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
HERRMANN Marie-Catherine	à ATTARD Gérard
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
LAFARGUE Jean-Claude	à CARRATALA Henri
LEROUX Pierre-Olivier	à MAUROBET Catherine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
BARATTA Jean-Pierre	à MARKARIAN Olivier
BERTHE Éloïse	à CRALIS Christophe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Excusés :

BONINI Bruno	JOLY Nathalie	RENAULT Bernadette
HAMZA Ali		

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme MOULINAT-KERGOAT a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20250710-2025-07-14-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2025
 Date de réception préfecture : 10/07/2025

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme MAKHLOUF rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et notamment son article 9-1 ;

Vu la délibération n°2019-05-22 du 23 mai 2019 portant création de la bourse aux projets dite « Coup de Pouce Jeunesse » à destination des Livryens âgés de 16 à 25 ans ;

Vu la délibération n°2020-10-20 du 1^{er} octobre 2020 portant modification du règlement de la bourse aux projets dite « coup de pouce jeunesse » à destination des livryens âgés de 16 à 25 ans ;

Vu la délibération n°2022-12-27 du 15 décembre 2022 portant modification du règlement de la bourse aux projets dite « coup de pouce jeunesse » à destination des livryens âgés de 16 à 25 ans ;

Vu la délibération n°2025-02-08 du 13 février 2025 portant désignation des lauréats de la première session coup de pouce jeunesse 2025 ;

Vu la délibération n°2025-03-08 du 20 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Commune ;

Vu les contrats d'engagement à conclure entre la Commune et les porteurs de projets désignés par la Commission d'attribution ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 25 juin 2025 ;

Considérant la volonté de la Commune de soutenir les projets des Livryens âgés de 16 à 25 ans par l'attribution d'une bourse dans le cadre de l'opération « *Coup de Pouce Jeunesse* » ;

Considérant les avis émis par la Commission consultative d'attribution des bourses du 3 juin 2025 sur les 19 projets présentés ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les lauréats de la deuxième session de l'année 2025 et d'allouer les crédits nécessaires au financement de leurs projets ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une bourse « Coup de pouce jeunesse » aux lauréats ayant reçu un avis favorable de la part des membres de la

Document enregistré en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-14-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Commission Consultative d'attribution des bourses qui s'est tenue le 03 juin 2025, selon les montants proposés par celle-ci :

Pour une aide au financement du permis B :

Madame ABANAAMAR EL MADKROUN Chaymae

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur AKIL Rayan

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Madame AMIMER Manel

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Madame BEN HENDA Lina Nawel

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur CHETOUANI Soufiane

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur DIAROUMA Daouda

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur FERRONHA Florian

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur FOFANA Da Silva Joseph Nicolas

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Madame MARTINS Noémie

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur SAHAN Burak

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur SAVUNDRANAYAGAM Kilian

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Madame SISSOKO Moussokoro

Avis de la Commission Consultative : Ajournement : Petite sœur de Oumou SISSOKO. Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie une demande par famille par commission.

Madame SISSOKO Oumou

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Madame WAGUE Camba

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur YILDIRIM Vahit

Avis de la Commission Consultative : Favorable – aide de 600 euros.

Pour les projets scolaire ou universitaire ou professionnel :

Madame ANTON GEOFFRY Marie Noelle

Avis de la Commission Consultative : Ajournement : Aide accordée en 2023 pour un projet similaire.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-14-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Madame CHATELUS Noah

Avis de la Commission Consultative : Favorable – Aide de 700 euros sous réserve de justificatif du projet.

Monsieur MOISSONNIER Thilbault

Avis de la Commission Consultative : Favorable – Aide de 700 euros.

Monsieur TOUCHANE Jibril

Avis de la Commission Consultative : Défavorable – Aide accordée en 2024 pour un projet similaire.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des contrats d'engagement à conclure avec les lauréats mentionnés à l'article 1 et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Dit que l'ensemble des crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Annexe 1 : Avis émis par la commission consultative d'attribution des bourses qui s'est tenue le 03 juin 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 3 juillet 2025.

 Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

date de publication : le 11/07/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-14-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Compte-rendu de la commission consultative
« COUP DE POUCE JEUNESSE »
- réunie le mardi 03 juin 2025 -**

- Membres ayant voix consultative :

Présents :

- Monsieur le Maire, Pierre-Yves MARTIN
- Madame Dounia MAKHLOUF, Adjointe au Maire en charge de la Jeunesse
- Madame Kaïssa BOUDJEMAÏ, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires - Péricolaires – Extrascolaires et Réussite Éducative.
- Monsieur Jean-Pierre BARATTA, Conseiller municipal délégué à la Vie Associative
-

Excusé :

- Madame Bernadette RENAULT, Conseiller municipal du groupe d'opposition

- Personnels administratifs présents :

- Monsieur Sébastien PERAT, Directeur de l'Éducation et de la Jeunesse - Directeur Général Adjoint en intérim
- Madame Caroline ALI, Responsable Jeunesse
- Madame Chérifa SAÏ, Conseillère en Information Jeunesse, Service Jeunesse
- Madame Linda MILI, Assistante administrative du Service Jeunesse

- Personnel administratif excusé :

-

Des livryens âgés de 16 à 25 ans ont soumis des dossiers auprès du service jeunesse afin de solliciter un soutien financier pour leurs projets personnels.

Pour rappel, l'aide pouvant être accordée à chaque projet ne peut excéder 80% du budget total du projet avec un plafonnement à 1 000 euros maximum.

Certaines aides sont plafonnées en fonction du motif de la demande :

- o 700 euros pour les projets scolaires ou universitaires ou professionnels,
- o 600 euros pour les projets de passage du permis de conduire.

19 dossiers de demandes de financements ont été soumis à l'instruction des membres de la commission consultative d'attribution des bourses, réunie le 03 juin 2025 :

1. Projets d'obtention du permis B :

Madame ABANAAMAR EL MADKROUN Chaymae

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur AKIL Rayan

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Madame AMIMER Manel

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Madame BEN HENDA Lina Nawel

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur CHETOUANI Soufiane

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur DIAROUMA Daouda

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur FERRONHA Florian

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur FOFANA Da Silva Joseph Nicolas

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Madame MARTINS Noémie

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur SAHAN Burak

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur SAVUNDRANAYAGAM Kilian

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Madame SISSOKO Moussokoro

Avis de la Commission Consultative :

- Ajournement : Petite sœur de Oumou SISSOKO. Au vu du nombre important de demandes et des budgets alloués, la commission privilégie une demande par famille par commission.

Madame SISSOKO Oumou

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Madame WAGUE Camba

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

Monsieur YILDIRIM Vahit

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – aide de 600 euros.

2. Projet scolaire, universitaire ou professionnel :

Madame ANTON GEOFFRY Marie Noelle

Avis de la Commission Consultative :

- Ajournement : Aide accordée en 2023 pour un projet similaire.

Madame CHATELUS Noah

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – Aide de 700 euros sous réserve de justificatif du projet.

Monsieur MOISSONNIER Thibault

Avis de la Commission Consultative :

- Favorable – Aide de 700 euros.

Monsieur TOUCHANE Jibril

Avis de la Commission Consultative :

- Défavorable – Aide accordée en 2024 pour un projet similaire.

OBLIGATIONS POUR LES BENEFICIAIRES :

- Justifier de l'aboutissement du projet

La commune procède au versement des aides à chaque bénéficiaire ayant transmis préalablement au service jeunesse les justificatifs nécessaires (factures...) attestant de son inscription ou le lancement de son projet soutenu 45 jours après la date de réunion de la commission consultative.

Le versement des aides sera octroyé aux bénéficiaires une fois les heures citoyennes réalisées (délai maximum de 6 mois à compter de la date butoir de la session de candidature).

Passé ces délais, le porteur du projet perdra le bénéfice de l'aide financière accordée.

- La contrepartie citoyenne (hors projet solidaire ou citoyen)

Chaque porteur de projet soutenu dans le cadre du dispositif « coup de pouce jeunesse » s'engage à donner de son temps à titre bénévole pour des manifestations municipales ou auprès d'associations locales à hauteur de :

- 20h pour un soutien compris entre 100 € et 499 €,
- 30h pour un soutien compris entre 500 € et 699 €,
- 40h pour un soutien compris entre 700 et 1 000 €.

La réalisation de ces heures citoyennes conditionne le versement de l'aide financière délibérée.